



Soigner, accompagner autrement

*La prise en charge de la douleur est un droit.
Traiter ou soulager votre douleur, c'est possible ...
À tout moment, exprimez-vous sur ce sujet afin que nous puissions
améliorer votre prise en charge et sécuriser vos soins.*

(cf. article L1110-5 du code de la santé publique)

« ... **toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée** ».

Nous serons à l'écoute de votre souffrance morale et de votre douleur physique durant votre hospitalisation.

Pour prendre en charge la douleur de nos patients, l'ensemble de notre équipe s'est attaché à développer une politique de prise en charge qui s'articule autour de 4 axes :

Informier : une information individualisée est réalisée de façon régulière par du personnel compétent auprès de nos patients.

Organiser : la clinique a constitué une équipe douleur chargée de mettre en place les protocoles adaptés aux différentes situations cliniques, d'informer nos professionnels des méthodes actualisées et d'évaluer la qualité de la prise en charge de la douleur (CLUD).

Adapter : notre programme de prise en charge de la douleur est adapté à chaque patient hospitalisé. Il résulte d'une approche globale centrée sur les besoins de la personne.

Évaluer : des outils d'évaluation existent afin de mesurer la qualité de la prise en charge.

Traiter ou soulager votre douleur, c'est possible...

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur. Votre participation est essentielle.

Les soignants sont là pour vous écouter, vous soutenir et vous aider.

Les équipes soignantes et médicales s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles.

Parlez-en au personnel soignant et/ou médical du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).

Traiter votre douleur, c'est contribuer à retrouver le bien-être, l'appétit, le sommeil, l'autonomie et se retrouver avec les autres ...

Un comité de lutte contre la douleur (CLUD) est chargé de définir une politique et des actions pour prendre en charge efficacement la douleur physique ou morale des patients :

- **organiser** la prise en charge de la douleur au sein de l'établissement ;
- **informer et former** les personnels de santé ;
- **informer** les usagers ;
- **mettre en place** au sein des services des protocoles de prise en charge de la douleur.

LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Nous mettons en œuvre tous les moyens à notre disposition pour soulager votre douleur, même si nous ne pouvons pas garantir l'absence totale de douleur :

- en répondant à vos questions ;
- en vous expliquant les soins que nous allons vous faire et leur déroulement ;
- en utilisant le ou les moyens les mieux adaptés pour soulager votre douleur.

Les traitements...

Votre médecin vous prescrira un traitement adapté et ajusté en fonction de l'évaluation de vos douleurs. D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées comme l'éducation thérapeutique, la kinésithérapie, la relaxation, etc.

En résumé :

Votre participation est essentielle, nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir et vous aider.

Pour en savoir plus, notre équipe est à votre disposition :

Clinique des Portes de l'Eure
1, rue Bonaparte - 27200 Vernon